

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2020

OBJET :

Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2019-2021 : Avenant n° 1

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Bernard LONG, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Denis DUGELAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 08 février 2019, la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE a approuvé le deuxième Contrat Régional d'Équilibre Territorial entre la Région Sud et le Territoire du Gapençais.

Ce contrat, conclu pour une durée de 3 ans, se compose d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel et prévoit dans son article 6 une clause de revoyure à mi-parcours, qui fera l'objet d'un avenant afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

Ainsi, le Comité de pilotage du 16 septembre 2020 a validé la nouvelle programmation telle qu'elle figure en annexe du présent avenant.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines réunie le 26 novembre 2020 :

- **Article 1** : d'approuver l'avenant au Contrat Régional d'Équilibre Territorial nouvelle génération entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire Gapençais
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

16 DEC. 2020
16 DEC. 2020

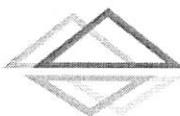


RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE
TERRITORIAL 2019-2021

**REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE
D'AZUR / Territoire du Gapençais**



**CHAMPSAUR
VALGAUDEMAR**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE



Syndicat mixte du
SCOT
de l'Aire Gapençaise

Communauté de Communes



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du....., ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger Didier, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice Borel, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël Bonnaffoux, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel Ricou-Charles, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

Le Syndicat Mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désigné « le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire du Gapençais ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET « Territoire du Gapençais », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 3 – Prise d'effet de l'avenant

L'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 4 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Le Président de la Communauté d'Agglomération Gap- Tallard-Durance
Renaud MUSELIER	Roger DIDIER

<p>Le Président de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar</p> <p>Fabrice BOREL</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance</p> <p>Monsieur Joël BONNAFFOUX</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes Buech Dévoluy</p> <p>Michel RICOU-CHARLES</p>	<p>Le Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise</p> <p>Le Président</p>

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

CRET TERRITOIRE DU GAPENCAIS

Annexe 2 - Tableau des opérations

Opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Localisation de l'opération	Coût total	Montant contractualisé	Taux d'intervention
1 ECO MOBILITE						
1.1	installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les 4 parcs relais de la commune	Commune de Gap	Gap	120 000 €	50 000,00 €	42%
1.2	Etude préalable à la création d'un système de production multi-énergies "vertes" pour tous véhicules	Commune de GAP	Gap	80 000 €	40 000,00 €	50%
1.3	Abris vélo sécurisé sur l'aire de covoiturage de la Saulce	CA GTD	La Saulce	80 000 €	24 000,00 €	30%
1.4	L'aménagement d'une voie douce sur viaduc de buzon	Ville de Gap	Gap	2 800 000 €	584 000,00 €	21%
1.5	Développement d'un système info voyageurs pour le réseau de transports de l'Agglo	CA GTD	CA GTD	10 371 €	5 186,00 €	50%
1.6	Liaison piétonne entre le parking et le PEM de la Gare	Ville de Gap	Gap	100 000 €	32 500,00 €	33%
Sous Total Axe 1 (6 opérations)				3 190 371 €	735 686 €	

2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE

2.1	Stade Nautique	Ville de Gap	Gap	253 000€	26 203€	10%
2.2	Etude potentiel PV à l'échelle de l'EPCI - Plan Solaire	CC Champsaur Valgaudemar	CC Champsaur Valgaudemar	64 285€	45 000,00 €	70%
2.3	Création unité de Méthanisation Valorisation boues d'épuration	CA GTD	Gap	40 000€	28 000,00 €	70%
2.4	Installation d'une turbine pour production hydroélectrique	Commune de Saint Léger les Mélezès	Saint Léger les Mélezès	290 425€	58 085,00 €	20%
2.5	Création d'une maison de santé	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	550 000,00 €	139 500,00 €	25%
2.6	Etude production ENR et rénovation de l'éclairage public	Commune de Gap	Gap	800 000 €	160 000,00 €	20%
2.7	Requalification Quartier du Claps Démarche BDM	Commune d'Espinasses	Espinasses			
2.7.1	Etudes globales requalification pour travaux		Espinasses	670 000 €	340 000 €	51%
2.7.2	Construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux		Espinasses	3 450 000 €	400 000 €	12%
2.7.3	Action d'aménagement de l'espace public		Espinasses	550 000 €	125 000 €	23%
2.8	Travaux d'aménagement de l'espace public sur la Commune d'Ancelle	Commune d'Ancelle	Ancelle	910 500 €	130 554,00 €	14%

2.9	Extension du siège de la communauté de communes pour la création de la Maison de Services aux publics	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	510 000 €	153 000,00 €	30%
2.10	Amélioration des performances énergétiques du bâtiment de la communauté de communes	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	101 400 €	30 420,00 €	30%
2.11	Réhabilitation ancienne MAPAD / bâtiment de services publics	CCBD	Veynes	1 314 000 €	435 200,00 €	33%
2.12	Restructuration partielle et rénovation énergétique Salle polyvalente	Commune de Tallard	Tallard	450 000 €	135 000 €	30%
2.13	Rénovation Energétique de logements	Commune de Saint Firmin	St Firmin	132 328 €	32 000,00 €	24%
2.14	Réhabilitation du gymnase intercommunal	CCCV	Saint Bonnet	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
Sous Total Axe 2 (16 opérations)				11 585 938 €	2 537 962 €	
3 UN MOTEUR DE CROISSANCE						
3.1	Requalification des ZAE intercommunales	CCSPVA	CCSPVA	305 000 €	86 000,00 €	28%
3.2	Requalification de la ZA du Boutaric avec développement aire de co-voiturage	CCBD	Montmaur	130 000 €	44 090 €	34%
3.3	Acquisition foncière pour le développement d'un Bâtiment d'Entreprise (projet technopolis)	CCBD	Veynes	265 000 €	53 000 €	20%
3.4	Création Déchèterie de la flodanche	CA GTD	Gap	1 800 000 €	237 381,00 €	13%
3.5	Amélioration de la circulation déchetterie de PATAC	CA GTD	Gap	250 000 €	50 000,00 €	20%

3.6	Création /extension Déchèteries	CC Champsaur Valgaudemar	Saint-Bonnet	1 000 000 €	122 250,00 €	12%
3.7	Extension déchèterie du Boutariq	CCBD	Veynes	1 015 000 €	154 800,00 €	15%
Sous Total Axe 3 (7 opérations)						
4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE						
5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR						
5.1	Réhabilitation quartier du Haut Gap : vers un quartier d'excellence	Commune de Gap	Gap			
5.1.1	Extension et réhabilitation de l'équipement socio-culturel "centre social les pleiades"			250 000 €	75 000,00 €	30%
5.1.2	Requalification du parc Mauzan			126 360 €	31 590 €	25%
5.2	Rénovation des bâtiments d'accueil du Fai	SIVU Haute Vallée de Maraize	Le Saix	407 500 €	122 250,00 €	30%
5.3	Groupe scolaire et cantine scolaire	Commune de Orcières	Orcières	3 030 724 €	331 750,00 €	11%
5.4	Requalification et aménagement du quartier du parc	Commune d'Aspres	Aspres	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
Sous total Axe 5 (5 opérations)						
TOTAL TERRITOIRE (34 opérations)						
				5 314 584,00 €	860 590,00 €	
				24 855 893,00 €	4 881 759,00 €	

